

Avis au public

Conformément aux dispositions de l'article 13.8 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage à la maison communale pendant quinze jours que

La PROLAWEIS SARL a soumis une demande à Madame la Ministre de l'Environnement tendant à obtenir l'autorisation à l'exploitation d'un poste de transformation et modification de l'installation de production de froid (1/19/0250)

Le dossier est enregistré sous le numéro 3/24/0281

Weiswampach, le 4 février 2025

Le Bourgmestre

La secrétaire

